Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260326-AR_D2025_162-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	22	32

Vote
Pour : 32
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2025-162

L'an 2025, le 18 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 12 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 12 décembre 2025.

Présents (22) : **M.** TROADEC Christian, Président

Mmes : BERNARD Danie, BOULANGER Catherine, BOULZENNEC Isabelle, BOUSSARD Laure, KERFERS Jocelyne, LE GUEN Annie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, MOISAN Viviane, PENSIVY Patricia

MM : COTTEN Daniel, COTTY Stéphane, LE LOUARN Eric, FEAT Samuel, GALGUEN Mickaël, GOUBIL Didier, LE BIHAN Erwan, LE FER Etienne, LE MOROUX Cédric, QUILTU Jacques, URIEN Patrick,

Absent(s) ayant donné procuration (10) : AUFFRET Ludovic à MAZEAS Jacqueline, FAUCHEUX Olivier à COTTEN Daniel, GUILLEMOT Hélène à TROADEC Christian, COGEN Dominique à KERFERS Jocelyne, BOULANGER Vincent à BERNARD Danie, YVINEC Jérôme à LE GUERN Isabelle, NEDELLEC Philippe à URIEN Patrick, KERDRAON Anne-Marie à BOULANGER Catherine, LE GOFF Bruno à QUILTU Jacques, LE CAM Alain à MOISAN Viviane

Absents: BERNARD Jo

A été nommé secrétaire : COTTEN Daniel

D2025-162 Attribution du marché de suivi-animation OPAH-RU

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS *Technicienne : Johanna CHARLES*

Le marché public pour le suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain, a été publié le 04/07/2025, diffusé le 07/07/2025 sur Mégalis Bretagne et au JOUE et le 06/07/2025, au BOAMP.

La date limite de dépôt des candidatures était le 15/09/2025.

3 offres ont été réceptionnées.

L'évaluation de ces offres s'est effectuée sur :

- Le critère « prix » représentant 40% de la note
- Le critère « valeur technique » représentant 60% de la note incluant les sous-critères suivants :
  - Compréhension du projet et pertinence méthodologique (30 points),
  - Expériences et références (20 points),
  - Moyens mobilisés et compétences (10 points).

Le classement des offres après pondération est le suivant :

1) Urbanis : 279 325 € HT – 100 points
2) Soliha Bretagne : 332 827,50 € HT – 86,57 points

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260326-AR_D2025_162-DE

3) Citémétrie : 408 222 € HT – 67,37 points

	Note du Prix sur 40	Valeur Technique sur 60	Note finale sur 100
URBANIS	40	60	100
CITEMETRIE	27,37	45	72,37
SOLIHA BRETAGNE	33,57	53	86,57

L'offre d'Urbanis est jugée la mieux-disante au regard de l'intégralité des critères ci-dessus en adéquation avec le marché.

Le rapport d'analyse des offres à été présenté en Commission d'Appel d'Offres le 02/12/2025.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Se prononcent favorablement sur l'offre d'Urbanis pour un montant de 279 325 € HT ;**
- **Autorisent le Président de Poher Communauté à signer les pièces du marché et tout document nécessaire à l'exécution du marché.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 19/12/2025
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

